

128K SARL

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1 euro
Siège social : 5 IMPASSE JEAN-FRANCOIS MILLET
87700 AIXE SUR VIENNE**

824 132 161 RCS LIMOGES

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 14 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le quatorze mars,
A huit heures trente,

Monsieur Patrick LABREGERE,
Demeurant 5 Impasse Jean François Millet - 87700 AIXE SUR VIENNE,

Propriétaire de la totalité des 2 parts sociales de 0,50 euro composant le capital social de la Société 128K SARL,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Extension de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique décide d'étendre, **à compter de ce jour**, l'objet social aux activités de « *photographie et de vente d'œuvres individuelles* » et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

« La Société a pour objet :

- Le conseil, la vente, la location, la réalisation, le développement, l'installation et la maintenance pour les systèmes informatiques, électroniques, téléphoniques et réseau, pour les logiciels, les sites web et applications mobiles ou non, et pour la sauvegarde et l'hébergement des données,
- La photographie et la vente d'œuvres individuelles. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Signé par :

B8F0937A7F53404...
Patrick LABREGERE